FRC. 41 29824

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 25376

RAPPORT

FAIT

PAR ROLLIN,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE (1),

Sur les travaux du port de Caen et la navigation de l'Orne-Inférieure.

Séance du 9 vendémiaire an 8.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE;

TELLE est l'heureuse position du sol de la France, telles y sont les sources immenses de richesse préparées

(1) Composée des représentans *Lenormand*, *Got* (de l'Orne) et du rapporteur. Les représentans *Reverchon* et *Gauthier* (du Calvados) en avoient aussi fait partie avant leur sortie du Conseil. Ils avoient émis leur opinion dans le même tens que les membres restans.

THE NEWBERRY LIBRARY

par-tout par les mains de la nature, qu'il n'est aucun point ni dans l'intérieur, ni sur ses rives, le long des bords de l'Océan, qui n'offre au génie industrieux des Français des moyens d'accroître la prospérité de cette grande République.

C'est sur un seul de ces points particulièrement remarquable que je viens, au nom d'une commission spéciale, appeler l'attention du Conseil.

Il s'agit des travaux depuis long-temps commencés, depuis long-temps interrompus, et maintenant tombans en ruines du port de Caen ; il s'agit d'arrêter leur dégradation continuellement progressive, et de ne pas perdre entièrement le prix de quinze cent mille francs déja enfouis sous des décombres amoncelées par l'imprévoyance, l'impéritie ou la cupidité.

Il s'agit de rendre la partie inférieure de l'Orne tellement navigable, que les navires de commerce de trois et quatre cent tonneaux puissent mouiller sous les murs même de Caen, s'amarrer dans le bassin que l'on y construit, et trouver dans ce port un asyle sûr, et un entrepôt à toutes les marchandises du Nord. Aucun autre lieu sur les côtes qui bordent le Calvados et les départemens adjacens ne peut offrir un abri plus commode à tous les bâtimens que les gros temps auroient poussés dans la Manche, ou que la nature seule de leur chargement détermineroit à y naviguer.

Il s'agit sur-tout, et ceci mérite la plus prompte décision du Conseil et du Directoire, d'arrêter dans le plus court délai le ravage des marées à l'embouchure de la rivière de l'Orne. Il est certain que, sans des secours rapides et sagement dirigés, la mer est toute prête d'envahir, par l'éboulement de la chaussée de Sallenelles, les plus riches paturages, et d'engloutir à jamais sous ses eaux au moins douze ou quinze lieues de pays plats, qui, par leur fécondité, répandent l'abondance sur

vingt départemens de la France. Jamais pays ne fut plus fertile en fourrages, et c'est là sur-tout que l'on élève et nourrit ces immenses troupeaux de gros bétail qui servent à l'approvisionnement de Paris.

Il s'agiroit enfin, après avoir assuré au port de Caen l'introduction facile de tous les objets de commerce et d'industrie par le resserrement du lit de l'Orne-Inférieure dans un canal projeté et peu dispendieux, de s'occuper de la navigation supérieure de cette même rivière. La possibilité de sa jonction avec celles de la Sarthe et de la Mayenne est démontrée aux yeux de tous les hommes de l'art et rien n'empêche que, par des embranchemens de canaux intérieurs, toutes ces rivières ne puissent communiquer avec la Loire. Quel immense avantage n'en résulteroit-il pas, en temps de guerre sur-tout, pour les transports des chanvres, des cuivres et des bois de construction qui nous viennent du nord, et qui arriveroient jusque dans nos ports militaires de l'Océan sans passer sous les yeux de l'ennemi !

Déja depuis trois mois au moins, ce rapport étoit prêt à être présenté au Conseil, quand l'Institut national est venu, dans la séance du quatrième complémentaire, vous rendre compte de ses grands et sublimes travaux. Vous avez pu remarquer quel étonnant accord règne entre cet exposé rapide et la partie du discours de son président sur les avantages de la navigation intérieure. Il semble que l'importance du port de Caen ait été en quelque sorte le point de mire de cette compagnie savante, comme il l'est dans le rapport de votre commission, et que le canal de l'Orne soit la véritable route indiquée par la nature, pour faciliter dans notre intérieur, l'introduction des richesses du monde que notre sol ne produit point, et en même-temps l'écoulement des trésors de l'industrie française.

Sur ces différens objets, le Directoire exécutif vous a transmis un message en date du 27 brumaire dernier, par lequel il répondoit, pour la première fois, à votre message du 25 messidor an 5, auquel vous aviez joint une pétition de l'administration centrale du département du Calvados, relative aux travaux de l'Orne et du port de Caen, tendante à obtenir la nomination d'une commission dont tous les membres seroient étrangers à l'entreprise et aux hommes qui l'avoient jusque-là dirigée. Vous aviez invité en même-temps le Directoire à faire cesser tous les obstacles qui s'opposoient à la restauration et à l'achèvement des travaux entrepris au port de Caen ; enfin vous lui aviez demandé des éclaircissemens sur les moyens d'exécution du projet important de joindre la Manche à l'Océan par des canaux navigables.

Le Directoire exécutif rendoit compte au Conseil du résultat des travaux de la commission qu'il avoit envoyé sur les lieux pour constater l'état et les causes de la dégradation des travaux faits au port de Caen, et il vous annonçoit en même-temps qu'il avoit pris toutes les mesures nécessaires pour les préserver d'une dégradation ultérieure, et les utiliser de manière que les habitans de la commune de Caen jouissent le plus promptement possible des avantages que leur promettoient ces travaux, dès que le bassin pourroit recevoir des navires de moyenne grandeur. Le Directoire ajoutoit enfin qu'il avoit donné les ordres nécessaires pour s'assurer des moyens d'ouvrir une communication intérieure de la Manche à l'Océan, que cette opération devoit se combiner avec d'autres non moins utiles, et que dès qu'il auroit reçu ces éclaircissemens, il les feroit parvenir au Conseil.

Dans cet état de choses, citoyens représentans, votre commission spéciale, dont je suis l'organe, et que vous

avez chargée de l'examen du message, a dû attendre en silence l'effet des promesses du Directoire ; elle a dû penser qu'à l'ouverture du printemps, l'ingénieur en chef du Calvados, dont les plans et les mémoires avoient été approuvés, seroit autorisé à ouvrir de suite la campagne par les reconstructions les plus urgentes : d'un autre côté, l'administration centrale du Calvados, qui avoit fait les plus constans efforts pour appeler la sollicitude du gouvernement sur l'importance de cette entreprise, attendoit avec confiance l'effet de ses justes réclamations sur l'imperfection des ouvrages exécutés, dont l'état est aujourd'hui tellement désastreux qu'une partie considérable, élevée au-dessus des eaux, s'est écroulée sur ses fondemens, et que le surplus est menacé d'éprouver le même sort.

Mais les plus justes espérances n'ont été que de vaines chimères : l'hiver, le printemps et l'été tous entiers se sont écoulés sans que l'on ait même essayé le transport d'aucun des matériaux nécessaires, ni mis la main à aucun des moyens préparatoires pour une si grande entreprise ; et l'intérêt de la chose publique se trouve à tel point compromis dans cette partie, que quinze cent mille francs de numéraire effectif, déja employés par le gouvernement, vont se trouver ensevelis sous les décombres d'un bassin qui, pour quelque cause que ce soit, n'aura pas même eu la durée d'un jour, et vous sentez vivement combien il est cruel de voir ainsi disparoître sans aucun fruit réel les deniers de l'Etat.

Tout ce que votre commission peut vous faire observer, c'est que c'est sous le ministère de François (de Neufchâteau) qu'a eu lieu cet excès d'insouciance ; c'est à-peu-près de la même manière, qu'en remontant à d'autres époques, se sont presque toujours exécutés jusqu'ici les travaux des ports dont le ministère de l'intérieur a toujours voulu conserver l'administration, contre

le texte bien prononcé de la loi organique du 10 vendémiaire an 4, qui classe avec juste raison cette partie dans les attributions du ministère de la marine. L'on sait que sans les secours de ce dernier département, les ports de la Rochelle, du Havre, d'Ostende seroient à-peu-près perdus pour la République ; et il en seroit de même du port de Caen, si vous ne vous empressiez d'en indiquer le danger au Directoire, et d'exiger l'exécution complète de la loi du 10 vendémiaire. J'ai déja mis cet objet important sous les yeux du Conseil, dans un rapport sur les travaux maritimes, dont il seroit utile de ne pas différer plus long-temps la discussion.

Ce seroit prendre un temps trop précieux sur la durée de votre séance que de vous décrire partiellement l'état affligeant et désastreux de la maçonnerie et autres ouvrages exécutés avec si peu de succès au port de Caen : on saisit toujours mal les développemens d'une grande entreprise dont on n'a pas le plan sous les yeux ; mais de nombreux mémoires et devis seront annexés à ce rapport, et suffiront au Directoire exécutif pour lui en rappeler toute l'importance, et la nécessité de faire disparoître dans le plus court délai les obstacles qui s'opposent encore à l'entière confection de ces travaux, en adoptant les nouvelles bases qui lui ont été présentées, auxquelles il a même donné son assentiment, et qui suppléent à toutes les imperfections de la première entreprise.

Jusqu'à présent je n'ai entretenu le Conseil que du premier objet, qui a dû fixer l'attention de votre commission ; mais il en est quelques autres que vous avez cru devoir renvoyer à son examen, et sur lesquels il n'est pas moins important d'appeler votre sollicitude. Le premier dont je dois vous entretenir tient essentiellement à l'intérêt général du commerce, et ne peut manquer de lui procurer des avantages inappréciables. C'est ici

qu'il convient de donner quelques développemens à la grande pensée de rendre la rivière de l'Orne navigable. Citoyens représentans, il est bien possible que je n'aie pas l'art d'embellir la matière que je traite, qui d'ailleurs se prêteroit difficilement à l'éloquence des mots; mais l'objet est par lui-même d'une si haute importance dans ses résultats, qu'il ne peut manquer de fixer toute votre attention.

Dans votre séance du 27 pluviose dernier, vous avez agréé l'hommage d'un mémoire adopté par la commission des travaux du port de Caen, revêtu aussi de l'approbation de l'Institut national des sciences et des arts, et dont l'exécution tendroit efficacement à ce but grand et salutaire. Cet ouvrage, rédigé par l'ingénieur en chef du Calvados, n'offre pas seulement le détail des dispositions nécessaires pour consolider les parties de l'entreprise déja faites au port de Caen, qui sont encore susceptibles d'être utilisées : il comprend en outre un nouveau système de navigation qui doit procurer l'avantage précieux et infaillible de faire monter jusque sous les murs de cette intéressante commune les plus gros navires de commerce en tout temps et dans tout état de marée. Ce projet, s'il étoit mis à exécution dans son entier, offriroit à nos plus grosses frégates un nouveau port militaire dans la Manche, déja tout préparé par les mains de la nature dans la baie de Colleville, placée à l'embouchure de la rivière de l'Orne : il serviroit à en défendre l'entrée et à recevoir tous les bâtimens qui navigueroient dans la Manche, soit pour veiller à la sûreté de nos côtes, soit pour convoyer et protéger nos navires de commerce. Ce port formeroit la tête d'un canal qui contiendroit les eaux de l'Orne, en resserrant leur lit et par conséquent en accroissant leur profondeur. Sa longueur seroit à-peu-près d'un myria-

mètre et demi, et se termineroit au bassin du port de Caen, qui, par là, deviendroit susceptible de recevoir des navires de toute grandeur.

L'on conçoit, sans qu'il soit nécessaire de le dire, combien ce plan sagement combiné par son auteur sur la pente et la quantité des eaux, ainsi que sur la nature du terrein, peut offrir d'avantages pour notre commerce avec les puissances du Nord : il n'est personne qui ignore combien la navigation de la Manche devient dangereuse pour nos alliés, pour les neutres et pour nous-mêmes, lorsque la République est en guerre avec l'Anglais. Au moyen de l'abri que l'on vous propose, tous les dangers disparoîtroient à-la-fois. Soit que les navires vinssent du Nord ou de l'Ouest, l'embouchure de l'Orne, située vers le milieu de la Manche, leur offriroit également un point de relâche, où ils n'auroient à craindre ni l'ennemi ni les vents.

Mais ce qui sur-tout doit faire considérer ce projet comme infiniment avantageux sous tous les rapports, c'est qu'il peut s'exécuter sans qu'il soit besoin d'ouvrir les coffres de la République par des droits de hallage et d'encrage à l'entrée et le long du canal, et par l'abandon ou la vente des alluvions et terreins inutiles et incultes sur lesquels s'étendent aujourd'hui les eaux de l'Orne, depuis Caen jusqu'à la mer. Le gouvernement n'a qu'à le vouloir, et des plaines superbes et fertiles vont sortir de dessous les eaux. Le commerce le plus actif ravivera le département du Calvados, qui languit dans l'état actuel des choses, et tous les départemens adjacens s'enrichiront par la facilité des transports qu'offrira cette nouvelle et importante communication. Mais j'observerai encore une fois, et cela sera profondément senti par les marins et par les hommes de l'art, qu'une telle entreprise, pour être

sagement dirigée, doit être uniquement confiée au ministre de la marine, qui a seul à sa disposition tous les moyens propres à en activer l'exécution.

Quoiqu'il ne faille pas un temps bien considérable pour obtenir les nombreux avantages sur lesquels je viens de fixer l'attention du Conseil, il est encore un autre objet infiniment moins coûteux, mais aussi infiniment plus urgent, dont il importe que je vous entretienne : le Directoire exécutif devra le prendre dans la plus prompte et la plus sérieuse considération.

La commune de Gonneville, du département du Calvados, vous a exposé, dans une pétition que vous avez renvoyée à votre commission, que les marées et le refoulement des eaux, dans le cours de l'hiver dernier, ont été tellement forts et désastreux à l'embouchure de la rivière de l'Orne, que la mer a anticipé sur les dunes et causé des éboulemens si considérables, qu'il ne reste qu'environ trente décimètres d'épaisseur entre les propriétés voisines et la mer, qui a déja submergé un grand espace de paturages et autre pièces de terre; qu'une seule marée peut enlever le reste des dunes, et que jamais dangers n'ont été plus imminens que ceux qui menacent ce pays.

Votre commission s'est en effet convaincue par l'examen des plans qui lui ont été présentés par l'ingénieur en chef du Calvados, et par les conférences qu'elle a eues avec lui, que si l'on ne se hâte avant l'hiver de pourvoir à la réparation de l'espèce de chaussée qui suspend encore l'inondation, l'on s'expose à voir s'engloutir sous les eaux les plaines les plus riches du département du Calvados dans une étendue de pays immense, ce qui causeroit des pertes incalculables à la République.

L'on peut obvier à ces inconvéniens par la construction de deux épis, l'un au-dessous de l'espèce de

chaussée formée par les dunes, et dont l'effet seroit de détourner le courant des marées, et de rompre leur impétuosité qui se dirige vers ce point important ; l'autre serviroit à détourner un peu le cours de la rivière vers la baie opposée. Cette construction, toute simple qu'elle est, coûteroit cependant encore au moins vingt mille francs, et son effet deviendroit nul, si le projet dont je vous ai rendu compte venoit à s'exécuter dans son entier. D'ailleurs il nous a semblé qu'étant obligé de recourir à la plus stricte économie, l'on pourroit se borner, du moins provisoirement, à renforcer la chaussée naturelle qui suspend encore le débordement des eaux ; l'on pourroit y réussir en faisant une dépense qui n'iroit pas au-delà de deux mille francs. Le juste emploi d'une somme si modique suffiroit pour rassurer contre la crainte des dangers qui menacent, non-seulement la commune de Gonneville, mais toutes les autres communes qui s'étendent le long des bords de la mer. Cette seconde partie dont je vous occupe, citoyens représentans, devra encore être renvoyée au Directoire exécutif, avec invitation de la prendre dans la plus prompte considération.

Je vous ai annoncé qu'indépendamment des projets relatifs à la navigation de la partie inférieure de l'Orne, il n'importoit pas moins de s'occuper de celle de sa partie supérieure, et de sa jonction fluviale avec les rivières intermédiaires entre elle et la Loire, dont la possibilité est suffisamment démontrée. Ce dernier objet n'étant qu'accessoire dans le message du 27 brumaire, je me bornerai à vous présenter quelques réflexions importantes sur cette matière. Des vues économiques ne peuvent jamais manquer d'obtenir l'assentiment du Conseil.

Sans doute il n'est personne parmi nous, citoyens législateurs, qui ne sente combien le vaste et superbe

projet d'une navigation intérieure dans tous les sens est digne d'un grand peuple, et combien son exécution tendroit à accroître la circulation des objets de commerce par la facilité des communications et des transports ; mais l'on peut être justement effrayé des énormes dépenses qu'il sembleroit entraîner à sa suite. Les préliminaires seuls, tels qu'ils nous ont été présentés par François (de Neufchâteau), dans un instant où la France a besoin de toutes ses ressources pour fixer la victoire, nous ont paru s'offrir sous l'aspect d'un luxe de dépenses dont le résultat seroit peut-être d'engloutir sans fruit une portion précieuse des richesses de l'Etat ; et qu'est-ce en effet que douze commissions de navigation intérieure, disséminées à grands frais sur le sol de la République, composées d'élemens hétérogènes, et d'individus qui la plupart seront étrangers à la théorie et à la pratique des sciences élevées ; qui chacune, dussent-elles n'avoir dans l'année que trois mois d'activité, coûteroient au moins cinquante à soixante mille francs, tandis que nous voyons sous la main même du gouvernement un corps respectable plein de zèle et de lumières, dont les membres embrassent dans leurs arrondissemens respectifs toute l'étendue de la France ?

Je veux parler des ingénieurs des ponts et chaussées, de la capacité desquels personne sans doute n'osera douter. Et qui donc pourroit mieux que ces hommes profonds en théorie, et habitués à la manipulation de tous les instrumens qu'a créé la géométrie, procéder au nivellement de tous les terreins à travers lesquels devroit s'opérer la jonction des fleuves et des rivières, en tracer les plans, méditer sur les travaux à entreprendre, en applanir les obstacles, en calculer les dépenses, en rédiger les dévis, et faire enfin toutes les opérations théoriques ou graphiques qu'exige une telle entreprise ? des ingénieurs en chef ne veilleront-ils

pas à l'exécution de leurs travaux ? et les visites annuelles des inspecteurs généraux n'en constateront-elles pas la perfection ? Si l'on vouloit porter jusqu'à l'évidence toute l'étendue des succès que l'on a droit d'attendre d'une si grande entreprise, et avoir sur la dépense qu'elle entraîneroit des résultats absolus; si l'on vouloit en simplifier le travail par des combinaisons profondes, capables d'économiser à-la-fois le temps, les hommes et l'argent, la République n'a-t-elle pas l'Institut national des sciences et des arts toujours prêt à lui offrir toutes les ressources du génie.

C'est par la philosophie que nous avons conquis la liberté, c'est par les sciences et les arts que nous devons conquérir les richesses et la prospérité de l'Etat.

C'est une conception digne des Français que celle de joindre toutes les mers qui environnent leurs limites, tous les fleuves qui circulent dans le sein de ses nombreux départemens par des canaux dignes de l'ancienne Rome, lorsqu'elle commandoit au monde. Nous pouvons sans frais en préparer les élémens, même au milieu des feux de la guerre, et les exécuter lorsque nous aurons amené nos ennemis à nous demander la paix.

Considérez en effet, citoyens législateurs, que depuis bien des années il ne s'est pas ouvert une nouvelle route ; que le travail des ingénieurs se réduit à des réparations de quelques ponts, de quelques chaussées, encore ne les ordonne-t-on pas faute de fonds suffisans : ainsi leur temps et leurs lumières sont perdus pour l'Etat. Ils gémissent eux-mêmes de cette inaction pénible, et brûlent du desir de consacrer plus utilement leurs talens à la patrie. Il suffiroit d'un mot, d'un ordre émané du gouvernement pour satisfaire l'émulation si louable qui les anime : déja par-tout ils se trouvent placés sur les lieux de leurs travaux ; et sans qu'il en coûte un sou à l'Etat, ils pourroient dans l'instant même com-

mencer cette longue chaîne de nivellemens qui doit servir de base à l'exécution du projet. Déja nous en avons une infiniment précieuse qui est unique dans le monde, et qui dérive du grand travail des astronomes Delambre et Mechain. La France entière se trouve nivellée, avec la plus étonnante précision, sur une étendue de deux cents lieues dans le sens du méridien. Il n'est pas un seul point de station, pas un sommet d'angle qui ne devienne désormais un point invariable de comparaison pour toutes les opérations ultérieures que l'on pourra entreprendre.

Comment a-t-on pu penser que des commissions fastueuses, allantes et venantes, morcelant en quelque sorte toutes leurs combinaisons, et souvent se croisant dans leurs vues, offriroient à la République les mêmes avantages et les mêmes résultats? Heureusement, excepté deux dont l'établissement m'est connu, je ne crois pas que les autres existent ailleurs que dans ce projet répandu à tant de milliers d'exemplaires qui nous a été distribué dans le courant de la dernière session. Je conçois qu'il ait pu séduire un instant un ministre amoureux des choses qui semblent s'offrir sous un aspect grand et majestueux; mais la réflexion du cabinet ne tarde pas à leur arracher le voile imposteur qui les couvre, et tous ces brillans phantômes de l'imagination s'évanouissent dans le néant. Peut-être seroit-il à desirer que l'on se fût moins empressé de créer, en vertu de ce projet, une nouvelle division dans le département du ministre de l'intérieur qui n'y sert probablement qu'à croiser ou à paralyser celle des travaux publics. L'on sait qu'une nouvelle division avec ses accessoires ne coûte guère moins de cent mille francs, et c'est beaucoup quand l'Etat a des besoins bien autrement urgens.

Toutes ces considérations sont essentiellement liées

à l'objet du travail dont vous avez chargé votre commission, puisqu'elles ont dû naturellement se présenter à son esprit, à la lecture du message que vous lui avez renvoyé. Il lui a même paru très-important de signaler dans ce moment-ci un moyen d'économie qui réunit à l'avantage de supprimer des dépenses, celui de tirer le meilleur parti des hommes et des choses.

Après avoir scrupuleusement médité, tant sur les travaux défectueux du port de Caen que sur la nécessité d'arrêter promptement le débordement des eaux de la mer aux environs de Sallenelles, qui sont les deux points les plus essentiellement urgens, votre commission n'a pas pensé qu'il y eût matière à résolution, mais seulement à un arrêté du Conseil. Il en est de même du projet de resserrer le lit de l'Orne-Inférieure dans un canal depuis Caen jusqu'à la mer; mais elle a pensé qu'en invitant le Directoire exécutif à s'occuper sans délai des moyens de pourvoir aux dangers dont le département du Calvados se trouve menacé, il importoit au bien public de les classer diversement et de les reporter, conformément à la loi du 15 vendémiaire an 4, dans les attributions du ministère de la marine, à qui il est accordé des fonds pour les réparations des ports de commerce.

Elle a cru enfin que les ingénieurs des ponts et chaussées, dignes de toute la confiance nationale, étoient plus en état qu'aucune autre commission dispendieuse de niveler toutes les parties de la France, et de reconnoître la nature des différens terreins à travers lesquels on pourroit diriger les canaux utiles à la navigation intérieure, en soumettant la révision de tous les projets à l'Institut national, dont le zèle éclairé s'empressera toujours, par amour de la patrie et pour sa propre gloire, de seconder les vues grandes et bienfaisantes du gouvernement.

En conséquence votre commission vous propose le projet d'arrêté suivant.

PROJET D'ARRÊTÉ.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que les réparations et reconstructions des travaux commencés au port de Caen ne comportent aucun délai sans courir les risques de la dégradation irréparable de tout ce qui a été, jusqu'à ce jour, construit par l'impéritie ou l'imprévoyance ;

Considérant que la digue factice de Sallenelles pourroit, d'un instant à l'autre, être emportée et détruite par un coup de mer, si l'on ne se hâtoit de la renforcer avant les gros temps qui ont lieu dans l'arrière-saison ;

Considérant que le projet d'un canal depuis Caen jusqu'à la mer tend essentiellement à l'avantage du commerce, et que son exécution leveroit une infinité d'obstacles qui entravent la navigation de la Manche ;

Considérant enfin que les ingénieurs des ponts et chaussées, dont les arrondissemens embrassent la surface entière de la République, sont plus en érat qu'aucun autre corps ou commission de préparer sans frais, et d'exécuter par eux-mêmes toutes les opérations préliminaires relatives à la navigation intérieure, en consultant spécialement la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national :

Arrête qu'il sera fait un message au Directoire exécutif tendant à ce qu'il prenne chacun de ces objets dans la plus prompte et la plus sérieuse considération, et à ce qu'il les renvoie, pour un prompt rapport et leur mise à exécution, à chacun de ses ministres en ce qui le concerne ; savoir, les trois premiers au ministre de la marine,

auquel il est accordé des fonds pour l'entretien et réparation des ports de commerce, et le quatrième au ministre de l'intérieur, conformément à la loi du 10 vendémiaire an 4.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 8.